Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_538-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PRESS/DCG
Rapporteur : M. Yvanoff D.

B 2025-538 - Administration générale - SPL Eau du Bassin Rennais - Rapport des représentants de Rennes Métropole - Année 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 15.415 du 15 octobre 2015 relative à la participation de Rennes Métropole au capital de la SPL Eau du Bassin rennais, à l'approbation des statuts et à la désignation d'un représentant ;
Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau.

EXPOSÉ

C'est en application des dispositions de l’article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux sociétés publiques locales, complétées par le décret n° 2022-1406 qu'est présentée la synthèse du rapport des représentants de Rennes Métropole au conseil d'administration de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais, au titre de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_538-DE

En 2013, la Ville de Rennes et le SMPBR ont décidé la création, au sens de la Loi 2010-559 du 28 mai 2010, d'une Société Publique Locale (SPL) en vue de lui confier l'exploitation de leur service d'eau potable.

La Loi Maptam du 27 janvier 2014 ayant confié la compétence Eau aux Métropoles, le SMPBR est devenu la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) au 1er janvier 2015, par adhésion de Rennes Métropole et de 13 communes hors Rennes Métropole, issues de 16 structures antérieurement compétentes en eau potable et Rennes Métropole est devenue le troisième actionnaire de la SPL.

Par délibération du 20 juin 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le rachat par Rennes Métropole de 587 actions de la SPL Eau du Bassin Rennais auprès de la Ville de Rennes, pour un montant de 293 500 €. Après agrément du conseil d'administration de la société, cette acquisition est devenue effective le 15 novembre 2024. Il en suit :

Au 14 novembre 2024, la répartition du capital était :

Actionnaires	Nombre d'actions	Part détenue	Capital
CEBR	2 426	67,39 %	1 213 000 €
Rennes Métropole	587	16,31 %	293 500 €
Ville de Rennes	587	16,31 %	293 500 €
/	3 600	100 %	1 800 000 €

À compter du 15 novembre 2024, la nouvelle répartition est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Part détenue	Capital
CEBR	2 426	67,39 %	1 213 000 €
Rennes Métropole	1 174	32,61 %	587 000 €
/	3 600	100 %	1 800 000 €

En conséquence, le Conseil métropolitain a désigné le 20 juin 2024 un nouvel administrateur. Rennes Métropole a dorénavant trois représentants au sein des organes délibérants de la SPL Eau du Bassin Rennais : Mme BOUKHENOUFA, M. YVANOFF et M. MONNIER.

La Société a pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, de financer, concevoir, construire, gérer et exploiter tout ouvrage et installation de production et de distribution de l'eau potable, d'assainissement collectif ou de défense contre l'incendie.

Au 31 décembre, la société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres : trois représentants de Rennes Métropole et cinq de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, ainsi que des membres à voix consultatives : quatre représentants du Comité Social Économique, nouvelle instance représentative du personnel créée pour remplacer le comité d'entreprise, trois "auditeurs" issus du monde associatif dont l'objet est en rapport avec le service d'eau potable et/ou la défense des intérêts de ses usagers.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_538-DE

I. les activités et faits marquants de l'exercice 2024.

- la cession des actions détenues par la Ville de Rennes au profit de Rennes Métropole,
- après plusieurs évolutions marquées dans le périmètre d'intervention de la société, l'année 2024 est synonyme de stabilité sur l'activité de distribution d'eau et de prise de gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA) pour la production,
- la poursuite des travaux de réhabilitation du siège social de la SPL (projet Bat'Eau),
- Rennes Métropole a accordé sa garantie à 50 % pour un emprunt de 4 000 000 € souscrit par la société dans le cadre de cette réhabilitation,
- à des fins de lisibilité, il a été opéré un changement de méthode comptable sur l'exercice 2024, avec le reclassement des redevances perçues au bénéfice de tiers (charges et produits) en compte de tiers (bilan). Cette opération a eu pour conséquence une nette diminution des masses budgétaires au compte de résultat, mais reste sans impact sur les soldes (résultats d'exploitation et net). Pour 2024, ces redevances représentaient un montant de 22 721 K €.

II. La situation financière de la société

En euros	2021	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	49 557 992	49 262 624	58 425 771	38 878 481
Charges d'exploitation	49 377 555	48 683 707	58 897 703	39 454 629
Résultat d'exploitation	180 436	578 917	- 471 932	- 576 148
Résultat net	206 823	298 029	- 103 306	- 184 392
Capitaux propres	4 454 644	4 752 673	4 649 367	4 464 975
Trésorerie nette	14 778 508	14 399 588	15 739 617	20 587 452

Les grandes lignes de la situation financière sont les suivantes :

- Une baisse des volumes budgétaires justifiée par un changement de méthode comptable et sans impact sur le résultat (voir supra).
- Après retraitement du changement de méthode sur les redevances, une légère évolution des produits d'exploitation (+ 3,8 M €).
- Après retraitement du changement de méthode sur les redevances, une hausse des charges d'exploitation (+ 3,3 M €) avec notamment une hausse des dépenses salariales en préfiguration de l'augmentation du périmètre d'intervention prévue au 1er janvier 2025.
- Un résultat net en légère dégradation par rapport à 2023, mais sans impact sur la situation financière de la société.
- Des capitaux propres et un niveau de trésorerie en relation avec l'activité de la société.

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_538-DE

- d'approuver le rapport des représentants au conseil d'administration de la SPL Eau du Bassin Rennais pour l'exercice 2024.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025